



Ruiné, Impossible de partir

Par **piston**, le **08/12/2015** à **05:17**

Bonjour,rrrrrrDepuis 14 ans je vis avec femme qui m'a hébergé lorsque j'ai divorcé. Très vite nous ne sommes devenus que colocataires, mais nous sommes restés pacsés.rnA mon arrivée Je lui ai laissé gérer l'argent qui me revenait de mon divorce. J'ai fait une dépression. Nous avons décidé que je ne travaillerai pas mais que j'entreprendrai la propriété (agrandissement : aménagement de combles, véranda, remise en état de voitures anciennes qui ont été vendues et l'argent a été mis dans le pot commun.rnrnAujourd'hui, je souhaite partir, mais je n'ai plus rien. Elle a pu faire fructifier l'argent que je lui remettais la 1ère année. Elle m'a déclaré sur ces déclarations de revenus mais elle ne veut rien me donner. Ais-je un recours ?rrrrrrEn espérant recevoir des réponses, remerciements.